

Paris, le jeudi 28 août 2014

OFFRE PRIMO-LICENCIÉS : JUSQU'À 4 MOIS DE LICENCE OFFERTS

Au 1^{er} septembre 2014, la Fédération Française de Motocyclisme renouvelle son opération primo-licenciés permettant de bénéficier d'une licence annuelle compétition ou entraînement d'une **validité de 16 mois, soit jusqu'à 4 mois offerts***.

Pour être éligible à la règle dite primo-licencié, le demandeur devra remplir l'une de ces conditions :

- Ne jamais avoir été licencié à la FFM,
- S'il a déjà été licencié, ne pas avoir renouvelé sa licence en 2013 et en 2014,
- S'il est licencié, ne jamais avoir eu de licence annuelle de compétition ou entraînement.

NOUVEAU : pour simplifier toute démarche administrative, la FFM lance le lundi 1^{er} septembre 2014 son **nouvel intranet** permettant, en seulement quelques clics, de faire **intégralement en ligne** sa demande de licence annuelle.

**Exemple : pour une souscription le 1^{er} septembre 2014 : licence valable jusqu'au 31/12/2015.*

Le Service Communication

